

COMMUNE DE LAPALUD



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 10 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14 mars 2024 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel SOUVETON.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Samira SBABTI, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Frank PARET ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SOUVETON, Monsieur Guillaume FOUR, Madame Huguette PASCAL ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire de Séance.
Rapporteur : Hervé FLAUGÈRE
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.
Rapporteur : Hervé FLAUGÈRE
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS.
Rapporteur : Sylvie BONIFACY
4. Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 30 novembre 2023 au 29 février 2024.
Rapporteur : Hervé FLAUGÈRE

1. Projet de DÉLIBÉRATION n° 01-2024 – Élection du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **DÉSIGNE** Monsieur Daniel SOUVETON, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, vote à main levée.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

2. Projet de DÉLIBÉRATION n° 02-2024 – Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10	Exprimés : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	

3. Projet de DÉLIBÉRATION n° 03-2024 – Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **PROCÈDE** au Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.
- **PREND ACTE** de sa tenue

Présents : 8	Pouvoir : 2	Total : 10
--------------	-------------	------------

4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 04-2024 – Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 30 novembre 2023 au 29 février 2024

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président a invité les membres du Centre Communal d'Action Sociale à prendre connaissance des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions qui ont été prises du 30 novembre 2023 au 29 février 2024.

ATTRIBUTION(S) DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
16/01/2024	50,00	Procédure d'urgence – bon de secours attribué pour des achats alimentaires

ÉLECTION(S) DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°10 du registre	Domiciliation acceptée pour un an du 29/12/2023 au 28/12/2024
Domiciliation n°4 du registre	Domiciliation renouvelée pour un an du 21/01/2024 au 20/02/2025

DÉCISION(S) DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
		Néant

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la prestation attribuée et des élections de domicile délivrées sur la période du 30 novembre 2023 au 29 février 2024 par le Président.

Présents : 8

Pouvoir : 2

Total : 10

La séance est levée à 10h24.

Le Président du CCAS,

Hervé FLAUGÈRE

